

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023/012**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué **le vingt-deux mars deux mille vingt-trois**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PUDAL, Maire.

Présents : M. PUDAL Pierre-Jean, M. Jacques BORDERIE, Mme VIEIRA Maria de Lurdes, M. FORGET André, Mme DEVAUX Régine, M. BEHAGUE Patrick, Mme CHARBONNIER Angélique, Mme KICHI Yamina, Mme DARGEIN Carole, M. DAYNES Michel, Mme MOMBOUCHET Brigitte, M. PASQUET Michel, M. LASSARRADE Jean-Jacques, Mme ROBIN Catherine, M. Philippe SALAND, M. SARRAZIN Pascal, Mme COUZY BARBOSA Amandine, Mme GADY Céline, , M. DACQUIN Pierre, Mme FORSANS Nicole, M. PEREUIL Jean-Paul, M. ORTIZ Antoine, M BRUGERE Jean-François, Mme MELIET Karine

Excusés ayant donné pouvoir :

M. FAURE Gérard à Mme ROBIN Catherine
Mme CUFFEZ-FAURE Liliane à M. BEHAGUE Patrick
Mme REZZOUG Allison à Mme VIEIRA Maria de Lurdes
Mme BRINSTER Alexandra à M. ORTIZ Antoine

Absent :

M. FOLEY Franck

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

Secrétaire de séance : Mme VIEIRA Maria de Lurdes

Objet : Création d'emplois non permanents

Nomenclature : 4.1.3

Rapporteur : *M. le Maire.*

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels, pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, sur une période consécutive de douze mois renouvellement compris ;

Considérant que la commune de Sainte Livrade-sur-Lot recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées, telles que la surveillance de la baignade dans le Lot, le renfort du service administratif, et des services techniques et plus particulièrement le service festivité pour l'organisation des manifestations estivales, la gestion de la cafétéria d'insertion.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement de :

- 2 agents pour assurer la surveillance de la baignade dans le Lot.

- 9 agents recrutés sur le dispositif « jobs d'été » pour aider les étudiants à financer leurs études supérieures est reconduit. Ces jeunes viendront en renfort du service administratif et du service évènementiel
- 1 agent pour assurer la gestion de la cafétéria d'insertion en partenariat avec le Secours Populaire de Sainte Livrade-sur-Lot.

Considérant que ces missions ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- 2 emplois non permanents sur le grade d'éducateur territorial à temps complet
- 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint administratif territorial
- 8 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial

Ces recrutements sont prévus au budget 2023 au chapitre 012.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 30/03/2023

Le Maire,
Pierre-Jean PUDAL



Le secrétaire de séance
Maria de Lurdes VIEIRA



Publié le :